

DEMANDE D'ARBITRAGE AFER IMMO 2

ENVELOPPE JUIN 2019



Suivez et gérez votre adhésion depuis votre Espace Sécurisé Adhérent sur www.afer.fr

Ce document est à utiliser exclusivement pour un arbitrage vers le support Afer Immo 2. Pour un arbitrage vers tout autre support, veuillez utiliser le formulaire prévu à cet effet, disponible auprès de votre Conseiller habituel et sur votre Espace Sécurisé Adhérent. En cas de rature ou de mention non prévue au formulaire, votre demande d'arbitrage ne pourra pas être traitée.

La plupart des informations demandées sont obligatoires, notamment lorsqu'elles n'ont jamais été communiquées, et conditionnent la réalisation de l'opération. Le GIE Afer se réserve le droit de demander tout(e) information ou document complémentaire.

ode secteur d'activité LLL Co ofession Co ensez à joindre une copie lisible rte de séjour pour les ressortiss	hoix possible): Salarié(e) Travailleur non sal de CSP (cf. tableaux des codes figurant au vers recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validi ants étrangers).	:0) *Si vous êtes retraité(e), indiquez les cod	activitá
tuation professionnelle (un seul c ode secteur d'activité LLLL Co ofession ensez à joindre une copie lisible rte de séjour pour les ressortiss	ode CSP (cf. tableaux des codes figurant au vers	:0) *Si vous êtes retraité(e), indiquez les cod	activité
ode secteur d'activité LLL Co ofession Co ensez à joindre une copie lisible rte de séjour pour les ressortiss	ode CSP (cf. tableaux des codes figurant au vers	:0) *Si vous êtes retraité(e), indiquez les cod	activitá
ofession ensez à joindre une copie lisible rte de séjour pour les ressortiss	recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validi		activite
ensez à joindre une copie lisible rte de séjour pour les ressortiss	recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validi ants étrangers).		des secteur d'activité et CSP de la dernière profession exercée.
rte de séjour pour les ressortiss	recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validi ants étrangers).		
		ité si celle-ci n'est pas déjà en notr	e possession (carte nationale d'identité, passepo
,			
DEMANDE QU'IL SOIT PROCEDI	É À L'OPÉRATION D'ARBITRAGE SUIVANTE :		
ır <u>désinvestissement</u> depuis le	e(s) support(s) de départ suivant(s) :	Pour <u>investissement</u> sur	le support en unités de compte Afer Immo 2 :
	Pour un montant de€	AFER IMMO 2	100 %
ONDS GARANTI en euros	(un minimum de 100 € doit rester sur le Fonds Garanti en euros)	a Un acceptant animinature de 100 C d	-14 - h 1 - 14 - 1 - 1 - 14 - 14 - 14 - 14 -
	ou pour 🔲 📗 % du Fonds Garanti en euros		oit obligatoirement rester investi dans le Fonds Garanti en onvestissement, le nombre de parts du support Afer In
FER EUROCROISSANCE	Pour un montant de€	disponibles à la commercialisation	n est limité dans le cadre d'enveloppes de souscription.
FER-SFER	parts		ent la souscription de parts nouvelles dès lors que l'intéi its le commande ou que des circonstances exception
FER PATRIMOINE	parts	l'exigent. L'information de la sus	spension de souscription de nouvelles parts, ainsi o
FER DIVERSIFIÉ DURABLE	parts		t communiquée aux associés de la SCI et aux adhérer s://airef.avivainvestors.com/sgp/nos-fonds/afer-immo
FER OBLIG MONDE ENTREPRISES	parts	sur www.afer.fr.	
FER CONVERTIBLES	parts		Afer Immo 2 n'est plus ouvert à la souscription à la date d ées à ce support resteront investies sur le(s) support(s) d'o
FER ACTIONS EURO	parts	Les valeurs des parts des unit	és de compte peuvent varier à la hausse comm
FER ACTIONS MONDE	parts	baisse, seul le nombre de part	s est garanti. 2 % du ou des montant(s) arbitré(s) d'un suppor
FER ACTIONS AMÉRIQUE	parts	autre dans la limite de 50 € p	ar arbitrage. Ils ne sont pas prélevés sur la pre
FER MARCHÉS ÉMERGENTS	parts	demande reçue au cours d'une	e année civile.
FER ACTIONS PME	parts	IMPORTANT : Le présent arbitrage	en'a pas d'incidence sur le choix de répartition que vous
FER AVENIR SENIOR	parts		ements ou prélèvements automatiques. Si vous avez n -ci ne sera pas modifiée. Il vous appartient de demande
FER PREMIUM	parts		ès avoir consulté votre conseiller le cas échéant.
FER MULTI FONCIER	parts		
FER IMMO	parts		

DAI2 DEMANDE D'ARBITRAGE AFER IMMO 2 - RÉF : 60020-1906 - JUIN 2019

- Date de valeur de l'opération d'arbitrage : s'agissant des supports en unités de compte, la valeur liquidative de la part retenue pour l'investissement ou de désinvestissement est la valeur liquidative du mercredi (ou du dernier jour de Bourse précédant si le mercredi n'est pas un jour de Bourse ouvré) dès lors que la demande d'arbitrage a été reçue au siège du GIE Afer au plus tard avant 16 heures le jour ouvré précédant le jour de valorisation retenu. À défaut, la valeur liquidative retenue est celle du mercredi suivant (ou du dernier jour de Bourse précédant si le mercredi suivant n'est pas un jour de Bourse ouvré).
- Dans l'intérêt des adhérents et conformément au contrat collectif d'assurance sur la vie Afer, l'association peut, à tout moment et sans préavis, en accord avec les coassureurs, réglementer et/ ou suspendre temporairement les possibilités d'arbitrage.
- Les caractéristiques principales et les prospectus des supports en unités de compte sont consul-

NOMENCLATURE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ (SA)

tables sur www.afer.fr et également, pour les supports OPCVM, sur le site de l'AMF www.amf-france.org. Vous pouvez aussi en faire la demande par simple courrier adressé au GIE Afer.

- Toutes les modifications affectant les caractéristiques principales des supports en unités de compte (notamment les seuils limites d'investissement, leurs évolutions possibles, les décisions de suspension ou de réouverture des investissements et les profils de risque et de rendement) sont annoncées sur www.afer.fr et disponibles auprès du GIE Afer.
- Si le support en unités de compte choisi n'est plus ouvert à la souscription, à la date de valorisation retenue, les sommes destinées à ce support seront affectées sur le Fonds Garanti en euros.
- Le cas échéant, la distribution de dividendes sous forme de parts est enregistrée sur votre adhésion avant la réalisation de toute opération de gestion.

NOMENCLATURE DES CODES SOCIO-PROFESSIONNELS (CSP)

CODE CSP	LIBELLÉ CSP	

33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
	Travailleur non salarié (TNS) ou retraité

CODE CSP LIBELLÉ CSP

10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
24	Chefs d'entreprise de moins de 10 salariés
31	Professions libérales

CODE CSP LIBELLÉ CSP

81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

CODE SA LIBELLÉ SA

CODE 3A	LIDELLE SA
01	Action sociale
02	Activités culturelles, sportives et spectacles
03	Activités immobilières
04	Agriculture, marine, pêche, exploitation forestière
05	Armée, Police
06	Artisanat
07	Audit, comptabilité et gestion
08	Banques et assurances
09	Commerce détail
10	Commerce et réparation automobiles
11	Commerce grande distribution
12	Commerce gros
13	Communication, Information, média
14	Construction (BTP)
15	Energies et eau (extraction, traitement, distribution)
16	Enseignement, formation
17	Etudes et recherche
18	Fonctions publiques
19	Hôtel, restaurant, brasserie, café
20	Humanitaire
21	Industrie agro-alimentaire
22	Industrie biens d'équipement, de consommation domestiques
23	Industrie biens d'équipement, de consommation industriels
24	Industrie chimique, pharmaceutique
25	Industrie collecte et valorisation des déchets
26	Industrie des métaux
27	Industrie du bois
28	Industrie du plastique
29	Industries autres
30	Informatique, télécommunication, téléphonie, web, hifi
31	Professionnels de la santé (médecins généralistes et spécialistes, dentistes)
32	Professionnels de la santé (biologie, pharmacie)
33	Professionnels de la santé autres (paramédical, kinésithérapeute, infirmier,)
34	Professions juridiques
35	Religion
36	Sans activité professionnelle
37	Services aux entreprises
38	Services aux particuliers
39	Tourisme
40	Transports et logistiques